

débarcadère actuel pour la saison des eaux basses, mais alors on aura un des havres les plus sûrs.

Quant à ce débarcadère, et jugeant d'après la position de la frontière des Etats-Unis telle qu'elle est indiquée sur la carte que vous avez publiée, je crains que nous n'ayons déjà empiété ou que nous soyons bien prêts d'empiéter sur cette ligne, et je crois que l'on ne pourra rien dire de la position de cette ligne tant que la question n'aura pas été réglée par une commission internationale. Je prends la liberté de vous suggérer de soumettre la question au gouvernement, et, en attendant, je m'estimerai heureux d'avoir votre opinion à ce sujet avant de faire de nouvelles dépenses pour le débarcadère.

Avant de terminer, et dans l'intérêt du chemin, je prendrai la liberté de suggérer au gouvernement, (comme je l'ai déjà suggéré au lieutenant-gouverneur Archibald.) l'importance de faire, au plus tôt, des arrangements avec les Sauvages du Lac des Bois qui, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, sont au nombre d'environ sept cents (700.) Ces Sauvages savent que le gouvernement a fait des présents aux autres tribus le long du chemin, et ils sont très mécontents que l'on n'ait pas tenu, envers eux, les promesses qui leur ont été faites depuis le commencement de la section du Lac des Bois et de Fort Garry, promesses dont, comme il le font observer eux-mêmes, ils ont attendu l'exécution avec patience. J'ai cru très-important de signaler la chose au gouvernement fédéral et au lieutenant-gouverneur Archibald ; je crois qu'on devrait leur faire tout de suite quelque présent, sans retard ou du moins avant le printemps, car, sans cela, le mécontentement qui existe parmi eux pourrait avoir de graves conséquences.

Je ne puis terminer ce rapport sans mentionner le nom de mon contre-maître, M. L. Dale, dont l'expérience et les services m'ont été très-utiles et méritent, sans aucun doute, la bienveillante considération du gouvernement.

Avec ce rapport, je vous transmets une esquisse de la partie du chemin ouverte à la circulation, et j'espère que vous l'approuverez ; elle a été dressée par M. H. L. Sabine, l'arpenteur que j'ai employé ; ce monsieur est également ingénieur civil et réside depuis plus de dix ans dans cette partie du pays.

En dehors de l'importance de ce chemin au point de vue national, je ferai observer qu'il sera d'un grand avantage pour la population de cette province ; que la circulation, déjà considérable, augmentera, que ce chemin servira beaucoup à l'approvisionnement du bois de chauffage et de construction dont le besoin se fait grandement sentir dans les parties les plus anciennement établies de la province ; que l'on jugera bientôt opportun d'établir sur le chemin une voie à lisses, et qu'enfin la population pense que plusieurs autres considérations amèneraient le développement et démontreraient l'importance du chemin en question.

Je suis, cher monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JAMES MCKAY.

A. M. S. J. Dawson, écrivain,

Département des Travaux Publics.

Ottawa.

Samedi, le 9 mai 1874.

Témoignage de M. Spence.

Mon nom est Thomas Spence. Je suis greffier du Conseil Législatif de Manitoba. Je me rappelle le commencement des travaux sur la section du "Chemin Dawson" qui se trouve entre Fort-Garry et le Lac des Bois. J'ai agi comme aide de M. Snow dans l'automne de 1868. M. Snow était envoyé pour explorer et tracer le chemin. Environ trente milles de chemin étaient en partie faits lorsque, à la suite de quelque difficulté avec les Sauvages, M. Snow partit pour Ottawa, au printemps de 1869, revint au mois de juillet ou d'août et fit reprendre les travaux pour les continuer jusqu'à l'automne de la même année ; en 1870, la Compagnie de la Baie d'Hudson entreprit de continuer la construction du chemin, conformément à la proclamation du colonel Wolseley. La famine sévissant à l'époque, je crois que M. Snow avait des instructions de payer les hommes en provisions, lard et farine, etc.